



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 79 a) de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 7 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Viet Nam

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre les notes diplomatiques, datées du 2 janvier 2016 (voir annexe I) et du 7 janvier 2016 (voir annexe II), adressées à l'ambassade de la République populaire de Chine à Hanoi par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet des vols d'essai effectués par la Chine à destination de l'aérodrome qu'elle a construit illégalement à Da Chu Thap (récif de Fiery Cross), dans l'archipel vietnamien de Truong Sa (îles Spratleys), les 2 et 6 janvier 2016.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 79 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentante permanente du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Nguyen** Phuong Nga



**Annexe I à la lettre datée du 7 janvier 2016 adressée
au Secrétaire général par la Représentante
permanente du Viet Nam**

Ne tenant aucun compte des protestations du Viet Nam, le 2 janvier 2016, la Chine a effectué des vols d'essai à destination de l'aérodrome qu'elle a construit illégalement à Đá Chũ Thập (récif de Fiery Cross), dans l'archipel vietnamien de Truong Sa (îles Spratleys).

Ces agissements de la Chine constituent une atteinte grave à la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Truong Sa. Ils sont contraires à l'entente conclue entre les hauts dirigeants du Viet Nam et de la Chine, à l'Accord sur les principes fondamentaux régissant le règlement des différends maritimes entre les deux pays et à la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale de 2002. En outre, ils portent atteinte à la paix et à la stabilité dans la mer de l'Est (mer de Chine méridionale), à la confiance politique entre les deux pays ainsi qu'aux relations de bon voisinage et à la bonne entente des peuples vietnamien et chinois.

Le Viet Nam proteste énergiquement contre ce geste de la Chine. Il la prie de mettre fin immédiatement à ces agissements et de ne pas les reproduire. La Chine devrait au contraire prendre des mesures concrètes et pratiques visant à maintenir la paix, la stabilité, la sécurité, la sûreté et la liberté de navigation maritime et aérienne dans la mer de l'Est.

Hanoi, le 2 janvier 2016

**Annexe II à la lettre datée du 7 janvier 2016
adressée au Secrétaire général par la Représentante
permanente du Viet Nam**

Le 6 janvier 2016, deux avions chinois de grande taille ont atterri à l'aérodrome que la Chine a construit illégalement à Đá Chũ Thập (récif de Fiery Cross), dans l'archipel vietnamien de Truong Sa (îles Spratleys).

Une nouvelle fois, le Viet Nam s'oppose avec la plus grande énergie à ce geste de la Chine, qui viole gravement sa souveraineté, porte atteinte à la paix et à la stabilité régionales et menace la sécurité, la sûreté et la liberté de navigation maritime et aérienne dans la mer de l'Est (mer de Chine méridionale). Il demande résolument à la Chine de mettre fin immédiatement à ces agissements, de s'abstenir de continuer à violer sa souveraineté sur l'archipel de Truong Sa (îles Spratleys), de respecter les dispositions applicables du droit international et d'éviter les actes susceptibles de creuser et d'aggraver les différends.

Hanoï, le 7 janvier 2016